



Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 mars 2017

**N°46/03/2017 : REMPLACEMENT SOL DES LOCAUX DE LA CRECHE FAMILIALE -
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE RENOVATION DE LA CAF**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 mars 2017.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Philippe FRANCOIS à Pierre Antoine LEVI, Jean GARROcq à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Nicole ROUSSEL à Danielle AMOUROUX, Quentin SUCAU à Georges DARUL, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Carole DUNET-SCHUMANN à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Valérie RABAULT

**Madame Véronique LAGARRIGUE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Les locaux de la crèche familiale, situés au sein du pôle petite enfance, sont constitués d'une salle d'activités, d'une salle de motricité, d'un dortoir et de bureaux.

Le revêtement de sol de ces locaux est très abîmé (décollement des dalles, fissures...) et doit être remplacé par des matériaux adaptés répondant aux normes techniques spécifiques à l'accueil de jeunes enfants.

Cette opération peut rentrer dans le cadre du Fonds de Rénovation des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants, un soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales destinée à aider les gestionnaires d'établissements à effectuer des travaux de rénovation et de mise aux normes.

Il est précisé que cette aide peut aller jusqu'à 80 % du montant HT des travaux réalisés.

Une estimation a été réalisée pour cette opération, dont les crédits sont ouverts au Budget 2017, et s'élevant à un montant total de 41 335 € HT.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à solliciter le fonds de rénovation de la CAF pour les travaux de rénovation du sol de la crèche familiale,
- autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement et toute pièce s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **20 MARS 2017**

De sa publication/affichage le **20 MARS 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 15 mars 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

